



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 30 juin 2020

4^e MOIS DE LA CRISE : PREMIER BILAN ÉCONOMIQUE

L'État a injecté 750 millions d'euros dans l'économie de la Martinique

Face à l'épidémie du Coronavirus COVID-19, le gouvernement a mis en place des mesures exceptionnelles de soutien et notamment :

- le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de l'activité partielle simplifié et renforcé ;
- une aide allant jusqu'à 1 500 euros par mois d'inactivité pour les très petites entreprises, les indépendants, les professions libérales et les micro-entrepreneurs les plus touchés grâce au fonds de solidarité financé par l'État et les Régions ;
- des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs) ;
- une garantie des recettes fiscales liées à l'octroi de mer évaluée à 30 M€ pour la Martinique.

À ce jour, l'État a d'ores et déjà versé près de 750 millions d'euros en Martinique dont :

- 98 millions d'euros d'aides directes (activité partielle et fonds de solidarité) ;
- 97 millions d'euros de reports d'échéances fiscales et sociales ;
- 550 millions d'euros de garanties bancaires.

Cabinet du préfet

Bureau de la communication interministérielle

Oualid SAHTOUT : 06 96 28 34 42

oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN : 06 96 23 19 93

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

